

BORDEREAU DES PIÈCES À JOINDRE POUR LA RENTRÉE 2018/2019

INSCRIPTIONS

CANTINE – ACCUEILS PÉRISCOLAIRES – A.L.S.H.

RECAPITULATIF DES PIÈCES À FOURNIR **au plus tard le 1er juin 2018** pour un dossier complet :

Fiche de renseignements et **Fiche sanitaire** de liaison

Fiche inscription signée : cantine / accueils périscolaires / A.L.S.H.

Une photo

Attestation d'**assurance responsabilité civile**

Photocopie du **dernier avis d'imposition recto/verso** (+ celle du conjoint, si union libre)

Photocopie de la dernière « **Attestation de paiement** », pour le calcul du quotient familial. Ce justificatif, est facilement téléchargeable en vous connectant sur votre compte sur www.caf.fr

En cas de changement de situation, de nouveaux justificatifs devront être fournis.

2 justificatifs de domicile (ex : facture EDF, facture Gaz, facture Eau) pour les nouvelles inscriptions. Aucun autre justificatif ne sera accepté (SFR, Orange etc...)

En cas de divorce, la photocopie du jugement attestant du droit de garde de l'enfant.

Paiement par **prélèvement automatique** : pour les nouvelles demandes, ou bien en cas de changement de coordonnées bancaires, merci de remplir le mandat de prélèvement SEPA.

Merci de déposer en mairie ces documents **à la date demandée**, à défaut l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte pour la rentrée.